

**2023-05**

**DÉPARTEMENT DU LOT**  
**Commune de Carnac-Rouffiac**

## **ARRETE DE VOIRIE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE**

Vu la demande en date du 22/06/2023 par laquelle l'entreprise SAUR SUD OUEST MIDI PYRENNEES, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public pour, Lieu-dit MIRANDOL 46140 Carnac-Rouffiac

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1, L 141-10, L141-11 et L 141-12 ;

Vu le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;

Vu le règlement de voirie communale ;

Vu l'état des lieux ;

### **ARRÊTÉ**

#### **Article 1 Autorisation :**

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public du 10 juillet 2023 au 11 juillet 2023 pour des travaux sur ouvrages existants.

#### **Article 2 Sécurité et signalisation de chantier :**

Le bénéficiaire devra signaler son chantier.

#### **Article 3 Implantation ouverture de chantier et récolement :**

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier. L'ouverture de chantier est fixée le 10 juillet 2023.

**Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 5 :** Le Maire et le commandant du groupement de Gendarmerie du Lot sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Carnac-Rouffiac, le 26 juin 2023

**Le Maire,**  
**Mathieu MOLINIE.**



#### **DESTINATAIRES :**

- **Entreprise SAUR SUD OUEST MIDI PYRENNEES**